

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 9 février 2009, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

Le maire : Denis Simard
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,
Daniel A. Dostaler, Pauline Ouimet

Est absent le conseiller Larry Boismenu.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**Résolution n° 020-02-2009
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
09 février 2009 - 19 h**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
3. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - a) Séance régulière du 12 janvier 2009;
4. CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Registre des comptes à payer au 31 janvier 2009 ;
 - b) Registre des comptes à payer au 10 février 2009 ;
 - c) Registre des salaires du 4 au 31 janvier 2009;
 - d) Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence;
 - e) Offre d'emploi surveillant-sauveteur;
 - f) Modification au calendrier des séances ordinaires 2009;
 - g) Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;
 - h) Bulletin municipal;
 - i) M^e Geneviève Laurin – Négociation de la convention collective;
 - j) –
 - k) -
 - l) Le radon dans nos maisons – informations;
 - m) Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Mise de fonds des 4 municipalités;

- n) Chambre de commerce de Lac-du-Cerf – taxes impayées à Lac-des-Écorces;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a) Numérotation 9-1-1;
- b) -
- c) M. Robert Leclair - demande d'achat pour des habits et équipements d'incendie;
- d) Démarche de planification des interventions en cas de rupture de barrages de la rivière du Lièvre- rencontre le mercredi 25 février 2009 – 9 h 30 – Notre-Dame-du-Laus;
- e) -

7. TRANSPORT

- a) Établissement du nombre de déplacements par année, par personne et tarification pour le service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2009;
- b) Ministère des Transports du Québec – Premier versement provisoire de la subvention pour le transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2009;
- c) MRC d'Antoine-Labelle – Accidents sur la Route 117;

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- a) Informations de la représentante à la RIDL;
- b) Bacs de compostage;
- c) Adoption du Règlement # 34 de la Régie intermunicipale des déchets de La Lièvre concernant les coûts de construction pour diriger le lixiviat à la station de traitement des eaux usées de la ville de Mont-Laurier et un emprunt de 5 600 000\$ à cet effet;

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 janvier 2009;
- b) Demande de dérogation mineure numéro DPDRLO0080158 – Arthur St-Louis – 20, chemin Dumouchel – lot 30B-24, rang 9, canton de Dudley – entendre les personnes intéressées par ladite demande et adoption;
- c) Demande de dérogation mineure numéro DPDRLO80175 – Geneviève Proulx, 10, chemin Lac-à-Dick – lot 44-4, rang 9, canton de Dudley – entendre les personnes intéressées par ladite demande et adoption;
- d) Demande de dérogation mineure numéro DPDRLO80178 – Jacques Riel et Isabelle Guinard, 250, chemin Léonard, 192 rang A, canton de Dudley – entendre les personnes intéressées par ladite demande et adoption;
- e) Formation officiers municipaux (inspecteur bâtiment et environnement) – L'insalubrité des bâtiments – module 2 – 14 mai 2009 à Mont-Laurier;
- f) MRC d'Antoine-Labelle – Informations relativement au cours d'eau;
- g) Certificat de piquetage une partie du chemin St-Louis – lots 25A, 26A, du rang 6 et 26A, du rang 7, canton de Dudley;
- h) Dépôt au cadastre des lots 29-7 à 29-9, 30-13 à 30-22 et 31A-6, du rang 8, Canton de Dudley;
- i) Dépôt au cadastre des lots 30-24 et 30-25, rang 8, Canton de Dudley;

10. LOISIRS

- a) Proposition finale de la ville de Mont-Laurier concernant les équipements et les services supralocaux ainsi que la proposition détaillée;
- b) Proposition finale de la municipalité de Ferme-Neuve concernant l'équipement supralocal ainsi que la proposition détaillée;
- c) Commentaires du maire de Chute-Saint-Philippe concernant les équipements supralocaux;
- d) Club des Loisirs de Lac-du-Cerf – demande d'aide financière de 100 \$ pour la journée «Plaisirs d'hiver 2009»;
- e) –
- f) Démission de monsieur Francis Dufour – préposé à la patinoire;

11. CULTURE

- a) Carrefour Bois-Chantants - Festival classique des Hautes-Laurentides
 - 1er Entente minimale de trois ans;
 - 2^e Coût à verser – 5000 \$;

12. LACS ET ENVIRONNEMENT

- a) COBALI - Campagne de distribution d'arbres – formation sur le revégétalisation – service d'accompagnement;
- b) -
- c) Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'Environnement – programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental année 2009;
- d) COBALI – Invitation au forum régional en agroenvironnement – 11 février 2009 – Mont-Laurier;

13. AVIS DE MOTION

14. RÈGLEMENTS

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

Résolution n° 021-02-2009

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2009

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler, appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2009.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE – 9 FÉVRIER 2009

4-1	Conseil des services essentiels Québec	Judith Lapointe	Maintien des services essentiels en cas de grève.
4-2	Forum Jeunesse Laurentides	Annie Robert	Promotion du projet « Vivez dans l'action ». L'action consiste à stimuler les mises en candidatures de femmes et de jeunes en vue des élections municipales de novembre 2009.
4-3	UMQ	Peggy Bachman	Accusé réception de la résolution n° 450-12-2008 concernant la révision de la méthode de financement des commissions scolaires.
4-4	FQM	Julie Dubuc	Accusé réception de la résolution n° 450-12-2008 concernant la révision de la méthode de financement des commissions scolaires.

4-5	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Louise Nadon	Ordonnance qui confirme que Lac du Cerf a fait l'objet d'une modification pour la pêche à l'achigan à partir de 2009 et sera inscrit dans la brochure pêche 2009-2011. La période d'ouverture pour la pêche à l'achigan sera donc du 23 juin au 30 novembre 2009.
4-6	MRC d'Antoine-Labelle	Pierre Borduas	Règlement no 348 décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'année 2009, par les diverses municipalités et territoires locaux en référence à la partie I des prévisions budgétaires.
4-7	MRC d'Antoine-Labelle	Pierre Borduas	Règlement no 349 décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'année 2009, par les diverses municipalités et territoires locaux en référence à la partie II des prévisions budgétaires.
4-8	MRC d'Antoine-Labelle	Pierre Borduas	Règlement no 350 décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'année 2009, par les diverses municipalités et territoires locaux en référence à la partie III des prévisions budgétaires.
4-9	MRC d'Antoine-Labelle	Pierre Borduas	Règlement no 351 décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'année 2009, par les diverses municipalités et territoires locaux en référence à la partie IV des prévisions budgétaires.
4-10	MRC d'Antoine-Labelle	Pierre Borduas	Règlement no 352 décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'année 2009, par les diverses municipalités et territoires locaux en référence à la partie V des prévisions budgétaires.
4-11	MRC d'Antoine-Labelle	Pierre Borduas	Règlement no 353 établissant le taux des taxes et des tarifs pour les Territoires non municipalisés de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2009.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 022-02-2009

Registre des comptes à payer au 31 janvier 2009

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler, appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2009
--

NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M900001	à	I900006	910,43 \$
C900007	à	C900010	1 981,99 \$
M900011	à	M900018	45 518,55 \$
C900019			1 092,35 \$
M900020	à	M900021	23 471,00 \$
C900022	à	C900037	6 884,83 \$
C900042	à	C900058	4 039,97 \$
M900059			64,83 \$
CPA 9000001			(64,83) \$
I900060	à	M900066	5 871,00 \$
TOTAL			89 770,12 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 février 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 023-02-2009

Registre des comptes à payer au 10 février 2009

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu, appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 10 FÉVRIER 2009
--

NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M900038	à	M900041	640,00 \$
TOTAL			640,00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 10 février 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 024-02-2009
Registre des salaires pour la période du 4 au 31 janvier 2009

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler, appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 4 au 31 janvier 2009, se totalisant à 15 424,49\$. Chèques numéro D290001 au D290036.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 février 2009,

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 025-02-2009
Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet, appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière/directrice générale, bons de commande : ENB900001 à ENB900022 se totalisant à 6 627,89\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 février 2009

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Résolution n° 026-02-2009
Offre d'emploi – Surveillant-Sauveteur

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité de faire paraître dans chaque service, dans le journal l'Écho de la Lièvre, sur le site internet d'Emploi-Québec – Placement en ligne, l'offre d'emploi de surveillant-sauveteur se lisant comme suit :

OFFRE D'EMPLOI
SURVEILLANT-SAUVETEUR

(Dans ce texte la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes)

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un candidat pour combler le poste de **surveillant-sauveteur** pour la plage du «Huard» au parc «La Biche».

Type de poste

Saisonnier – Temps plein

Horaire de travail variable à raison de 40 heures par semaine

Responsabilité

- Responsable de la prévention des accidents, de la surveillance des baigneurs, du sauvetage et des soins à apporter aux baigneurs;
- Assurer le contrôle et le bon usage du matériel;
- Compiler et faire parvenir à l'administration municipale les rapports demandés;
- Assurer le nettoyage de la plage et le rangement du matériel avant et après les heures d'opération de son plan d'eau;
- Se conformer aux directives qui lui sont données par l'inspecteur municipal ou la directrice générale (en l'absence de la directrice générale, par la secrétaire-trésorière adjointe).

Exigences

- Être disponible à compter du 21 juin jusqu'au 15 août 2009;
- Détenir l'un des certificats suivants datant d'au plus 2 ans :
 1. Certificat de sauveteur professionnel, option plage, émis par le Service National des Sauveteurs inc.
 2. Certificat de sauveteur professionnel émis par l'Académie de Sauvetage du Québec inc. ;
- Disponibilité, dynamisme, sens des responsabilités, motivation ;
- Communiquer facilement avec le public.

Conditions salariales

16,00\$ de l'heure

Information

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le mercredi 4 mars 2009, à 15 h 00,** à l'adresse suivante :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
« SURVEILLANT- SAUVETEUR »
19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, (Québec) J0W 1S0**

Télécopieur : (819) 597- 4036 Courriel : taxation@lac-du-cerf.ca

Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 11^e jour du mois de février de l'an deux mille neuf.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale.

c.c. Monsieur Jacques Valiquette, représentant syndical.

ADOPTÉE

**Résolution n° 027-02-2009
Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année civile 2009**

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité de modifier le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour corriger la séance ordinaire du lundi 13 avril 2009 pour mardi 14 avril 2009 à cause du lundi de Pâques et qu'un avis public soit donné pour publier le nouveau calendrier se présentant comme suit :

SÉANCES ORDINAIRES 2009 (LUNDI OU MARDI)	
DATE	HEURE
12 janvier	19 h
09 février	19 h
09 mars	19 h
14 avril MARDI	19 h
11 mai	19 h
08 juin	19 h

13 juillet	19 h
10 août	19 h
14 septembre	19 h
13 octobre MARDI	19 h
09 novembre	19 h
14 décembre	19 h

ADOPTÉE

Résolution n° 028-02-2009

Présentation d'un projet de plan d'aménagement et de gestion du parc de la Biche dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a l'intention de réaliser un projet de plan d'aménagement et de gestion du parc de la Biche, et ce, dans le cadre de la réalisation d'une entente intermunicipale entre la municipalité de Lac-du-Cerf et la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que cette demande de projet a pour objectif la mise en valeur quatre-saisons du parc de la Biche afin d'offrir un site d'une grande qualité au niveau régional, national et international, et ce, tout en étant harmonieux avec les usages actuels qu'en font la population résidente et les villégiateurs;

CONSIDÉRANT que selon la planification budgétaire le projet nécessite des investissements au montant de 8 500 \$ pour la cartographie, l'engagement d'un contractuel, les études terrains et la publication de l'étude, le secrétariat et autres dépenses inhérentes audit projet;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ledit projet, la Municipalité de Lac-du-Cerf et la MRC d'Antoine-Labelle contribueraient pour un montant de 3 250 \$ (38,24%) et que la part du CLD d'Antoine-Labelle débourserait la différence soit 5 250\$ (61,76%);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf désire amorcer les travaux inhérents au projet au mois de mai 2009 et compte sur l'aide de la Politique nationale sur la ruralité pour réaliser ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'entériner le projet de plan d'aménagement et de gestion du parc de la Biche que la Municipalité de Lac-du-Cerf a présenté dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité et d'autoriser le maire Denis Simard à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, tous les documents inhérents à ladite demande et audit projet.

ADOPTÉE

Résolution n° 029-02-2009
Bulletin municipal

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité de publier un bulletin municipal tous les mois à l'exception du mois de décembre. Les associations et les organismes pourront publier leurs activités à l'intérieur dudit bulletin (date des activités et personnes à contacter).

La date de parution ainsi que le jour et l'heure de tombée seront comme suit :

Parution :

Le 28^e jour de chaque mois à l'exception du mois de décembre où il n'y aura aucune parution.

Advenant que le 28^e jour du mois arrive une fin de semaine, le bulletin sera publié le jour ouvrable suivant.

Jour et heure de tombée :

Au plus tard, le 21^e jour de chaque mois – 15 h 30.

Advenant que le 21^e jour du mois arrive une fin de semaine, l'heure de tombée sera le jour ouvrable suivant.

Le bulletin municipal sera distribué aux endroits suivants : Bureau municipal, Caisse populaire Desjardins de Kiamika, Épicerie R.M. Marier, Garage Martin Léonard et Restaurant 4 Saisons et il sera publié sur le site internet.

ADOPTÉE

Résolution n° 030-02-2008
Nomination de M^e Geneviève Laurin – Mandat de négociation pour la convention collective

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur est échue depuis le 31 décembre 2008 et que de nouvelles négociations pour son renouvellement seront bientôt mises en branle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler, appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat de négociation pour la convention collective à négocier à M^e Geneviève Laurin, au tarif de 100\$/heure réparti entre les municipalités de Notre-Dame-du-Laus, Notre-Dame-de-Pontmain et Lac-du-Cerf.

Il est de plus résolu à l'unanimité de mandater pour représenter la municipalité de Lac-du-Cerf à la Table des négociations, monsieur Denis Simard, maire, et madame Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ADOPTÉE

Le radon dans nos maisons - informations

Courriel en date du 3 février 2009, de l'Association pulmonaire du Québec concernant le radon qui est la cause de cancer du poumon.

Site internet : www.pq.poumon.ca/radon

Téléphone : 1-800-295-8111 poste 232

Dosimètre : Détecteur de radon Alpha-track, qui est recommandé par Santé Canada, prix concurrentiel : 50 \$ l'unité, commandez au numéro 1-800-295-8111 poste 232.

Résolution n° 031-02-2009

Village d'accueil des Hautes-Laurentides – Demande de contribution

CONSIDÉRANT que Village d'accueil des Hautes-Laurentides demande une contribution et sollicite pour une troisième année, le soutien de la Municipalité de Lac-du-Cerf par une aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'aviser Village d'accueil des Hautes-Laurentides que pour l'année 2009, la Municipalité de Lac-du-Cerf n'a budgété aucune somme pour le Village d'accueil des Hautes-Laurentides, mais qu'advenant qu'à l'automne 2009 la municipalité de Lac-du-Cerf finisse avec des surplus, la Municipalité de Lac-du-Cerf pourra réviser sa décision et verser ladite contribution de 5000 \$.

ADOPTÉE

Résolution n° 032-02-2009

Chambre de commerce de Lac-du-Cerf – taxes impayées Lac-des-Écorces

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Lac-du-Cerf est dissoute et que lors de leur dissolution elle a remis tous ses actifs à la Municipalité de Lac-du-Cerf;

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité de payer les taxes impayées à la Municipalité de Lac-des-Écorces comme suit :

Année	Montant des taxes	Intérêts	Total
2007	36,96 \$	10,31 \$	47,27 \$
2008	36,96 \$	4,75 \$	41,71 \$
Total	73,92 \$	15,06 \$	88,98 \$

Il est de plus résolu à l'unanimité de s'informer des procédures pour faire l'acquisition du terrain et de payer les taxes à venir 2009 au montant de 36,96\$.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 033-02-2008

Demande de soumissions - Numérotation des immeubles pour le service 9-1-1

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité de demander des soumissions, par invitation, pour l'achat de :

Plaques civiques : D'une hauteur de 12,7 centimètres et d'une longueur proportionnelle au nombre de caractères, en Omni-Bond de 4 mm d'épaisseur avec 2 trous (7,62 centimètres de centre à centre) de 0,79 centimètre de diamètre suffisant pour y permettre l'introduction de l'écrou, laminée des deux côtés d'un revêtement BLEU ,grade ingénieur » avec caractères réfléchissants de 10,16 centimètres de hauteur, des deux côtés, BLANC, grade ingénieur ». Notez : abréviation de 1'' de 3 lettres de la municipalité sur les 2 cotés. LDC

Poteaux : « Dura tube carré » de 2,54 centimètres par 2,54 centimètres et d'une longueur de 2,13 m, avec quatre trous de 0,79 centimètre de diamètre (7,62 centimètres de centre en centre), pour l'introduction d'écrous servant à fixer la plaque. Parois d'une épaisseur de 0,12 centimètre avec un rendement minimum de 50 000 livres par pouces carrés. Placage en trois couches : Zinc à chaud 99,99 %, couche de conversion et polymère transparent organique, le tout en conformité à la norme ASTM B-6 – Zinc et résistant à l'abrasion selon la norme ASTM B-117 – Essai au brouillard salin. **Aucun équivalent.**

Boulons et écrous : Placage en zinc, boulons de 5/16 pouce X 1 1/2 pouce, avec écrous autobloquants et insertion de nylon.

Capuchons : Plastique noir.

pour la numérotation des immeubles pour le service 9-1-1 auprès de trois soumissionnaires, soit :

- Roc Signalisation inc.;
- Signotech inc. ;
- Signalisation de l'Estrie inc.

ADOPTÉE

Résolution n° 034-02-2009

Achat d'équipement incendie chez CMP Mayer

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler, appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Robert Leclair, directeur des incendies à faire l'achat d'équipements incendie chez CMP Mayer pour un montant de 7939,63 \$ conformément à la demande de numéro d'ordre présenté par monsieur Robert Leclair.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

03-200-00-002 – Incendie - Habits et équipements 7939,63 \$

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 février 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 035-02-2009

Démarche de planification des interventions en cas de rupture de barrages de la rivière du Lièvre – Rencontre le mercredi 25 février 2009 – 9 h 30 – Notre-Dame-du-Laus

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis, appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Larry Boismenu, coordonnateur de la sécurité civile à assister à la rencontre d'une demi-journée qui se tiendra à Notre-Dame-du-Laus, le mercredi 25 février 2009 à 9 h 30, concernant la démarche de planification des interventions en cas de rupture de barrages de la rivière du Lièvre et de rembourser ses frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives et de nommer monsieur Daniel A. Dostaler comme substitut advenant que monsieur Larry Boismenu ne puisse y assister.

ADOPTÉE

TRANSPORT

Résolution n° 036-02-2009

Établissement du nombre de déplacements, par année, par personne et tarification pour le service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2009

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2005, la Municipalité de Lac-du-Cerf avait confirmé, par la résolution numéro 418-12-2005, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement retenu est la subvention directe à l'usager puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit établir un nombre de déplacements, par année, par personne et une tarification pour le service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité de continuer à offrir ledit service et d'établir comme suit le nombre de déplacements, par année, par personne, et la contribution financière pour le service de transport adapté :

1. Le nombre de déplacements, par année, par personne est de 104 déplacements (un aller-retour compte pour 2 déplacements);
2. Le coût reconnu est de quatorze dollars (14 \$) par déplacement;
3. Le financement se répartit comme suit :
 - Contribution de la municipalité (20%) : 2,80 \$
 - Contribution de l'utilisateur : 2,00 \$
 - Contribution du ministère des Transports : 9,20 \$
 - 14,00 \$

ADOPTÉE

c.c. Monsieur Guy Loiselle, Ministère des Transports du Québec

Ministère des Transports du Québec

Lettre en date du 23 janvier 2009 de monsieur Pierre Lambert, nous avisant que le ministère des Transports du Québec nous expédiera un chèque au montant de 1 675 \$ à titre de premier versement provisoire de la subvention au transport adapté aux personnes handicapées.

Résolution n° 037-02-2009

Demande formelle au ministère des Transports du Québec – Route 117 – Routes, 309, 321 et 311

- ATTENDU qu'une dizaine de personnes ont perdu la vie sur la route 117 depuis le début de l'année 2009;
- ATTENDU que ces mortalités mettent en cause l'état actuel de la route et aussi son entretien;
- ATTENDU que diverses municipalités ont signifié aux autorités du ministère que l'entretien était déficient;
- ATTENDU les démarches entreprises pas SOS 117, groupe dont fait partie la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'interpeler les autorités du ministère des Transports du Québec et de leur demander formellement :

- D'améliorer l'entretien hivernal de la route 117;
- D'accélérer le processus devant mener à une réfection majeure de la route 117.

Il est de plus résolu à l'unanimité de dénoncer auprès des autorités du ministère des Transports du Québec le manque d'entretien général des routes du MTQ sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, soit les routes 309, 321 et 311 et à cette fin, de modifier, s'il y a lieu, les exigences dans les futurs cahiers des charges et dans les règles administratives.

Il est enfin résolu à l'unanimité de demander également une amélioration majeure de la route 309 par la construction de voies de dépassement.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Informations de la représentante à la RIDL

Madame Pauline Ouimet mentionne que les sujets, dont elle veut parler sont aux points suivants.

Résolution n° 038-02-2009 **Achat de bacs de compostage**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre met sur pied un programme de compostage sur une base volontaire dans le but de diminuer notre taux d'enfouissement annuel et de promouvoir l'augmentation de la récupération, de la revitalisation et de la réutilisation ;

CONSIDÉRANT que le prix du composteur au coût de 40,50 \$ est divisé, à parts égales, entre la régie, la municipalité et le citoyen soit 13,50 \$/unité plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité qui désire se procurer plusieurs composteurs se verra facturer 27,00 \$/unité plus taxes et qu'elle devra facturer 13,50 \$/unité plus taxes au citoyen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse l'achat de 50 bacs de compostage pour la somme de 1 523, 81 \$ taxes incluses et d'utiliser la redevance pour l'élimination de matières résiduelles pour payer lesdits bacs.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 février 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 039-02-2009

Adoption du Règlement # 34 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre concernant les coûts de construction pour diriger le lixiviat à la station de traitement des eaux usées de la ville de Mont-Laurier et un emprunt de 5 600 000 \$ à cet effet

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler, appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'approuver le Règlement # 34 adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, le 14 janvier 2009 par la résolution # 09-01-3121 décrétant les coûts de construction pour diriger le lixiviat à la station de traitement des eaux usées de la ville de Mont-Laurier et un emprunt de 5 600 000 \$ à cet effet.

ADOPTÉE

URBANISME

Résolution n° 040-02-2009

Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme en date 20 janvier 2009

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu, appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 janvier 2009.

ADOPTÉE

Résolution n° 041-02-2009

Demande de dérogation mineure numéro DPDRLO80158

Monsieur Arthur St-Louis

Adresse : 20, chemin Dumouchel

Lot : 30B-24, rang 9, Canton de Dudley

La parole est donnée aux personnes désirant se faire entendre. Les personnes présentes ne s'opposent pas à cette dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que monsieur Arthur St-Louis sollicite une demande de dérogation mineure relative à la future construction d'un abri d'auto de 5,49 m (18 pi) par 7,92 m (26 pi) attaché à la résidence;

CONSIDÉRANT que monsieur Arthur St-Louis veut implanter son abri d'auto attaché au bâtiment principal à plus ou moins 3,35 m (11 pieds), ce qui représente un empiètement de 3,64 m (12 pieds) dans la marge de recul latérale puisque la marge de recul latérale minimale prescrite au règlement est de 7 m;

CONSIDÉRANT que cette demande affecte la disposition réglementaire suivante : article 8.3.1 C du règlement de zonage 198-2000;

CONSIDÉRANT que les recommandations du Comité consultatif d'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf accepte la demande de dérogation mineure DPDRL080158 puisque cela ne porte aucun préjudice à leurs voisins, et ce, de quelque manière que ce soit et pour toutes les raisons énumérées ci-dessus.

ADOPTÉE

Résolution n° 042-02-2009
Demande de dérogation mineure numéro DPDRL080175

Madame Geneviève Proulx
Adresse : 10, chemin du Lac-à-Dick
Lot : 44-4, rang 9, Canton de Dudley

La parole est donnée aux personnes désirant se faire entendre. Les personnes présentes ne s'opposent pas à cette dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que madame Geneviève Proulx sollicite une demande de dérogation mineure relative à la marge de recul à un lac ou à un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que selon l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, aucun bâtiment ne peut être implanté à moins de 20 m de la ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que présentement le coin nord du chalet est à moins de 20 m du lac à Dick;

CONSIDÉRANT que cette demande affecte la disposition réglementaire suivante : article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000;

CONSIDÉRANT que madame Geneviève Proulx veut régulariser l'implantation du bâtiment principal (chalet) par l'obtention d'une dérogation mineure pour l'empiètement de 1,02 m dans la marge de recul au lac à Dick;

CONSIDÉRANT que les recommandations du Comité consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu , appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf accepte la demande de dérogation mineure DPDRL080175 puisque cela ne porte aucun préjudice à leurs voisins, et ce, de quelque manière que ce soit et pour toutes les raisons énumérées ci-dessus.

ADOPTÉE

Résolution n° 043-02-2009

Demande de dérogation mineure numéro DPDRL080178

**Monsieur Jacques Riel
Madame Isabelle Guinard
Adresse : 250, chemin Léonard
Lot : 192, rang A, Canton de Dudley**

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Riel et madame Isabelle Guinard sollicitent une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un garage dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que présentement le garage est situé à 5,27 m de la marge de recul avant alors que l'article 8.3.1 B du règlement de zonage stipule que la marge de recul avant doit être de 7 m;

CONSIDÉRANT que cette demande affecte la disposition réglementaire suivante : article 8.3.1 B du règlement de zonage 198-2000;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Riel et madame Isabelle Guinard désirent régulariser l'implantation du garage par l'obtention d'une dérogation mineure pour l'empiétement de 1,73 m dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que les recommandations du Comité consultatif d'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf accepte la demande de dérogation mineure DPDRL080178 puisque cela ne porte aucun préjudice à leurs voisins, et ce, de quelque manière que ce soit et pour toutes les raisons énumérées ci-dessus.

ADOPTÉE

Résolution n° 044-02-2009

Formation officiers municipaux – L'insalubrité des bâtiments - module 2

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Christian Massé, inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation sur l'insalubrité des bâtiments – module 2 qui se tiendra à Mont-Laurier, le 14 mai 2009, à payer les frais d'inscription au montant de 265,26\$ taxes incluses et de rembourser les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 9 février 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

LOISIRS

Résolution n° 045-02-2009

Entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Munispec, du Centre sportif Jean-Jacques Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité et équipements supralocaux

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler, appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'adopter l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Munispec, du Centre sportif Jean-Jacques Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité et équipements supralocaux et d'autoriser le maire, Denis Simard, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf ladite entente intermunicipale.

ADOPTÉE

Résolution n° 046-02-2009

Entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement du Centre sportif Ben Leduc reconnu comme équipement supralocal

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu, appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'adopter l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement du Centre sportif Ben Leduc reconnu comme équipement supralocal et d'autoriser le maire, Denis Simard, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf ladite entente intermunicipale.

ADOPTÉE

Commentaires du maire de Chute-Saint-Philippe

Information à l'effet que le conseil de Chute-Saint-Philippe est officiellement d'accord avec les grandes lignes des ententes proposées par Mont-Laurier et Ferme-Neuve.

Résolution n° 047-02-2009

Club des Loisirs de Lac-du-Cerf – Demande d'aide financière

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention de 100 \$ au Club des Loisirs de Lac-du-Cerf pour la journée «Plaisirs d'hiver 2009» qui se tiendra le 1^{er} mars 2009.

ADOPTÉE

Résolution n° 048-02-2009

Démission de monsieur Francis Dufour – préposé à la patinoire

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la lettre de démission de monsieur Francis Dufour au poste de préposé à la patinoire.

ADOPTÉE

CULTURE

Résolution n° 049-02-2009

Carrefour Bois-Chantants – Festival classique des Hautes-Laurentides – Aide financière

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à Carrefour Bois-Chantants pour la représentation de 3 concerts sur notre territoire dans le cadre du Festival classique des Hautes-Laurentides.

En ce qui a trait à la signature d'une entente minimale de trois ans, la Municipalité de Lac-du-Cerf ne s'engage pas en ce sens et il est résolu à l'unanimité d'aviser Carrefour Bois-Chantants que l'organisme devra présenter une demande d'aide financière chaque année.

ADOPTÉE

LAC ET ENVIRONNEMENT

COBALI – Campagne de distribution d'arbres – formation sur la revégétalisation – service d'accompagnement

Le Conseil municipal a rempli un sondage présenté par COBALI voulant que la Municipalité de Lac-du-Cerf soit intéressée aux activités suivantes :

- Campagne de distribution d'arbres ;
- Atelier de formation sur la revégétalisation de la bande riveraine ;
- Intention de faire appel aux agents de sensibilisation durant l'été 2009 ;
- Organisation de présentations sur la santé des lacs ;
- Présence sous forme d'un kiosque lors d'un événement pour transmettre de l'information relative à la santé des lacs ;
- Rédaction d'un article ou d'un texte d'information sur une problématique reliée à la santé des plans d'eau pour les bulletins municipaux ;
- Formation d'un protocole de caractérisation de la bande riveraine.

Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'Environnement - Programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental Année 2009

La date limite pour présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental pour l'année 2009 est le 3 avril 2009, 12 h.

COBALI – Invitation au forum régional en agroenvironnement

Convocation à un Forum régional en agroenvironnement le mercredi 11 février 2009, à l'Auberge l'Étape de Mont-Laurier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 09.

1. M. Robert Scantland

Monsieur Robert Scantland demande des informations concernant les bacs de compostage et l'utilisation du composte.

2. M. Pierre Boucher

Monsieur Pierre Boucher émet des commentaires voulant qu'il s'oppose au Village d'accueil des Hautes-Laurentides et il considère que si la Municipalité de Lac-du-Cerf a des surplus de l'ordre de 5 000 \$ à la fin de l'année 2009, ce montant devrait être dirigé pour la protection de nos lacs.

Monsieur Boucher demande des informations concernant le rapport des revenus sur l'initiative d'installer une barrière au quai municipal et qu'elle est la planification pour l'an prochain.

3. M^{me} Georgette Dicaire

Madame Georgette Dicaire demande des informations concernant l'installation des panneaux que Plein Air Lac-du-Cerf a remis à la municipalité.

4. Monsieur Denis Gagnon

Monsieur Denis Gagnon émet des commentaires concernant l'adoption du budget, le taux de taxation et remet au Conseil municipal un document qui est une analyse des taux de taxation de toutes les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, un deuxième qui porte sur les rôles d'évaluation 2008 et 2007 de diverses municipalités et un troisième sur les statistiques de l'évaluation et la taxation. Il mentionne qu'il fera parvenir une lettre au Conseil municipal, car ils ont des questionnements au sujet du budget 2009.

5. Monsieur Paul Fyfe

Monsieur Paul Fyfe demande des informations concernant Internet Haute-Vitesse.

6. Monsieur Claude Montambault

Monsieur Claude Montambault demande des informations concernant les équipements supralocaux et s'il y a possibilité de faire reconnaître la plage municipale.

Il émet des commentaires voulant que le Conseil municipal soit très vigilant quant au surplus et que si surplus il y a, ceux-ci devraient être utilisés pour réduire les taux de taxes futurs.

7. Monsieur Robert Scantland

Monsieur Robert Scantland émet un commentaire voulant que même si la municipalité achète un camion incendie et qu'il y a une brigade de pompiers cela ne changera en rien ses assurances, aucune baisse de prime.

8. Monsieur Keith Rogers

Monsieur Keith Rogers demande des informations concernant la lettre que monsieur Denis Gagnon fera parvenir au Conseil municipal à savoir si le conseil va répondre à chaque question devant le public à la prochaine réunion.

Il émet des commentaires concernant le rapport sur les bouées et les pancartes sur la sécurité pour le lac. Il demande au Conseil municipal advenant que l'Association présente un projet dans le cadre de la Fondation en Environnement si la municipalité va déboursier la part que l'Association doit investir soit 10 %.

Réponse est faite de faire une demande écrite à la municipalité à ce sujet.

La période de questions se termine à 20 h 49.

Résolution n° 050-02-2009

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE

Denis Simard,
Maire

Jacinthe Valiquette,
Secrétaire-trésorière et directrice générale